

Lausanne, 8 février 1873

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 8 Février 1873.

Nous informons nos abonnés qu'ensuite de mesures prises, le **Conteur** sera désormais mis à la poste assez tôt dans la journée du samedi pour qu'il leur soit distribué à tous le **Dimanche**.

Nous prions instamment ceux qui ne le recevraient pas ce jour-là de nous en prévenir, afin que nous puissions adresser nos réclamations à qui de droit.

Le Corps de ballet.

Il est un homme peut-être trop ignoré, et dont nous n'apprécions pas assez les bons services ; c'est celui qui, tous les jours et par tous les temps, enlève péniblement la boue ou la neige de nos rues et de nos places publiques où nous nous promenons le pied léger. Notez bien que cet homme fait notre besogne à nous autres Lausannois. Voyez à Paris : d'après une ordonnance de police très ancienne, tous les propriétaires ou locataires dont l'habitation borde la voie publique sont tenus de balayer ou de faire balayer jusqu'au milieu de la chaussée. Ce travail doit être terminé à 7 heures du matin, dès le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre, et à 8 heures dans les autres mois de l'année.

A Lausanne, véritable pays de Cocagne, aucune obligation de ce genre : l'autorité municipale, toujours vigilante et paternelle pour ses administrés, balaie devant chez eux. Vingt hommes, formant le corps de ballet, sont affectés à ce service, sous la direction d'un chef ou piqueur, qui les mène militairement.

Il est beau de voir arriver à la tâche ces travailleurs armés d'un long pinceau. Le rendez-vous a lieu derrière l'Hôtel-de-Ville, à 6 heures du matin, en hiver, et à 5 heures, en été. Là, placés sur deux rangs, ils forment le cercle et prennent connaissance de l'ordre du jour ; puis, la colonne rompue se divise en trois brigades, dirigées sur les trois grandes circonscriptions de balayage de la capitale, dont la première comprend *St-François*, le *Chêne*, *Pépinet*, *St-Laurent*, le *Grand-St-Jean*, etc. ; la seconde, le *Pont*, la *rue du Pré*, *Martheray*, la *Cheneau-de-Bourg*, etc. ; et la troisième, qui comprend la *Palud*, la *Mercerie*, la *Cité* et la *Riponne*.

Le chef du corps fait régulièrement sa tournée dans ces différents quartiers pour s'assurer de la

bonne marche du travail et de la discipline de l'armée. — A la nuit tombante, tous ses hommes reviennent au quartier général pour y déposer les ustensiles du métier ; puis on voit ces pauvres diables, harassés de fatigue et traînant leurs sabots, s'en aller qui au fond du *Rôtillon*, qui au *Pas-des-Anes* ou dans quelque autre ruelle obscure, pour retrouver la famille logée dans la mansarde étroite, et manger une maigre soupe.

Passer ainsi sa vie à pousser devant soi les immondices d'autrui, les restes de nos cuisines, toutes les saletés que laisse après lui le mouvement humain, quelle triste mission !...

Et dans ces tas de débris, quelle variété de formes, de teintes et d'odeurs, qui, pour le pauvre balayeur, deviennent trop souvent le sujet d'amères réflexions. L'écorce d'une orange ou d'un citron, qui a donné au punch enivrant son parfum, ne lui rappelle-t-elle pas quelque joyeuse fête dans un monde où il n'aura jamais accès, quelque bal où le luxe étale ses prodigalités, tandis que tant de gens manquent du nécessaire ?...

Le cou d'une bouteille de Champagne encore cravaté de papier de plomb, et qui sonne en roulant vers le bord du trottoir, n'a-t-il pas été le témoin de quelque somptueux festin ? ne lui fait-il pas entendre, avec une perfide et cruelle malice, le glouglou du liquide mousseux dans les longs verres de cristal que ses lèvres n'ont jamais approché ?...

Les restes d'une cuisse de poulet, tombant à ses pieds avec les balayures du café Morand ou de la cuisine Pomaret, ne le transportent-ils pas en imagination au milieu d'un gai repas de fiançailles ou d'un déjeuner de notre jeunesse dorée ?...

Pour cet homme qui boit à la fontaine, et qui peut à peine s'accorder une fois par semaine la viande salée d'Amérique, toutes ces choses ne lui fournissent-elles pas l'occasion d'établir sans cesse un contraste frappant entre sa position sociale et celle des personnes devant la porte desquelles il traîne son balai ?...

Ce n'est pas tout. Quand ces restes de victuaille, mélangés de boue et de poussière, ont été recueillis par le tombereau pour s'entasser en Sebeillon, il faut encore qu'il ajoute aux humiliantes obligations de son travail celle d'aller faire le triage de ces tas d'immondices, d'en séparer les pierres, les tessons de bouteilles et autres débris, au milieu des vapeurs nauséabondes et malsaines qui s'échap-